INFOS SUD PCA / CR PCA

Les élus SUD PCA à la Délégation du Personnel

Réunion Direction de DECEMBRE 2017

Les élus SUD PCA à la Délégation du Personnel vous informent du travail qu'ils accomplissent dans le cadre de leur mission sur les différents sites où ils vous représentent.

Vous trouverez donc, ci-après, les réponses communiquées par la Direction aux réclamations individuelles ou collectives qu'ils ont présentées lors des réunions du mois de Décembre 2017.

MULTIPLICATIONS DE NOTES ET FLASH INFO EN FIN D'ANNEE

Nous avons recensé plus de 27 notes parues au mois de Novembre et 35 flashs infos sur ce même mois.

Bien que les informations contenues dans ces parutions ne soient pas toutes d'égales importances, cela réclame des temps d'appropriation non négligeable qui ne sont jamais pris en compte dans la charge quotidienne de travail.
Beaucoup de nos collègues, très consciencieux, prennent sur leur temps de repos, leur temps de pause ou en restant plus tard en fin de journée pour lire et comprendre ces notes ce qui n'est pas tolérable ! Mais tous n'ont pas cette latitude.

Aussi, face à ce constat des difficultés du réseau et des services qui résultent d'une telle situation, nous demandons à la direction :
-D'instaurer de droit une tolérance dans l'application des nouveaux processus lors des premiers temps de la parution (délai raisonnable d'assimilation des changements).
-De prendre en compte le temps d'apprentissage et d'adaptation au changement qui peut varier d'une personne à une autre.
- De faire en sorte, pendant cette période, que des salariés ne soient pas sanctionnés pour non application immédiate des procédures, et surtout qu'aucune remise en cause de leurs compétences ne soit envisagée suite à un manque de temps ou d'organisation générale dans un service ou une agence.

Réponse :
La communication interne est un sujet auquel l'entreprise porte une très grande attention. Il est justement veillé à ce que les informations diffusées soient adaptées et séquencées aux temps de réunion et d'échanges prévus.
Plusieurs temps en agence sont ainsi prévus pour permettre la démultiplication et à chacun de s'approprier les informations communiquées.
Les managers disposent d'une information préalable des notes et infos à paraître la semaine à venir et d'une synthèse a posteriori des notes et flash parus sur la semaine précédente.
Au-delà des réunions matin (dont l'amplitude se voit augmentée avec les ajustements horaires proposés), les réunions métiers peuvent faire l'objet de démultiplication et d'échanges sur telle ou telle information ou actualité spécifique.

COMPLEXITE DES NOTES ET MANQUE DE TEMPS D'ECHANGES

Dans la parution des notes du mois de Novembre (voir question précédente) certaines sont à démultiplier lors de réunion du matin par le manager.
Leurs rédacteurs et signataires y annoncent des durées estimées de prise de connaissance et d'appropriation (ex : « l'évolution du poste de travail agences et siège » - « lancement EKO »), pour des notes parues dans la même semaine avec un temps préconisé cumulé d'une heure et vingt minutes …

Dans ces conditions comment les salariés peuvent-ils mettre à jour et faire évoluer et leurs compétences professionnelles avec si peu de moyen mis à leur disposition ?

Nous demandons à la Direction de s'en expliquer, et de préciser comment, avec 20 mn en moyenne par jour (entre l'horaire agent et ouverture à la clientèle), des informations essentielles à l'exercice de leur métier peuvent être démultipliées et consolidées sans délaisser les questions quotidiennes de l'exercice de la profession.

Réponse :
Cf. réponse 4

Installation des bornes accueil et suppression de poste de travail

Est-il normal lors de l'installation de la borne dans certaines agences qu'il ne soit pas installé de bureau en remplacement du plot accueil ?
Si c'est le cas comment nos collègues sans poste de travail fixe vont-ils pouvoir satisfaire à leurs obligations commerciales et administrative (ex : OC, phoning, réclamations, geide …) ?
Comment vont-ils gérer les appels téléphoniques, mails et vérifications obligatoires et réglementaires?
L'ergonomie du poste et les impacts (posture debout) ont-ils été évalué pour éviter tous risques de TMS ?
Dans le cadre de l'évolution des métiers accueil, ces aspects ont-ils été pris en compte et de quelles manières ?
Aussi, nous demandons à la direction de s'expliquer sur cette situation de travail pour le moins anormale.

Réponse :
Lors des déploiements du projet accueil en agence, une étude préalable des besoins et aménagements est effectuée en agence par l'équipe en charge du déploiement en collaboration avec les équipes travaux et logistique ainsi que les managers de l'agence concernée.
Dans le cas où cela s'avère nécessaire, ce qui n'est pas systématique, il est entre autres étudié le déplacement/remplacement du poste de travail, dès lors que celui présent à l'ancien plot accueil est supprimé.
Il est bien entendu veillé à ce que l'ensemble des collaborateurs dispose d'un poste de travail.

Les élus SUD PCA à la Délégation du Personnel

Xavier MATTEI (Pégomas) - Laurence KLEIN (Vallauris)

Myriam MILI (Mouans-Sartoux) - Éric SEGARRA (Nice Saint Roch) – Yannick KIEFFER (IAR3)

Martine GRIMA (DCP6) - Simone GIORDANA (AFI6) - Martine GALINDO (CGN6)